



**Délibération n° 2015-16
Conseil d'administration du 25 juin 2015**

Objet : composition commission des pénalités pour le mandat 2015-2020

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Vu l'article L.114-17 et les articles R.114.11 et suivants du Code de la sécurité sociale,
Vu la circulaire interministérielle n°DSS/2011/142 du 8 avril 2011 relative au dispositif des pénalités administratives dans les organismes chargés de la gestion des prestations familiales et des prestations d'assurance vieillesse,
Vu l'avis publié au Journal officiel du 14 janvier 2015 relatif aux résultats des élections des représentants élus au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,
Vu la délibération n°2012-24 du 30 mars 2012 portant constitution de la commission des pénalités en application de l'article L.114-17 du Code de la sécurité sociale,
Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 24 juin 2015,

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, désigne en qualité de membres de la commission des pénalités :

Titulaires :

- ***M. Domeizel et M. Tourisseau comme représentants des employeurs,***
- ***M. Gibelin et M. Kottelat comme représentants des affiliés.***

Suppléants :

- ***M. Guyomarc'h et M. Cazenave comme représentants des employeurs,***
- ***Mme Brucher et Mme Bernabé comme représentants des affiliés.***

Bordeaux, le 25 juin 2015

La secrétaire administrative du conseil,

Virginie Lladeres